TARIFICATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

1. QUE COUVRE CETTE TAXE ? QUE PAYE-T-ON ?

La Wallonie impose à ses communes d'appliquer le principe du coût vérité pour la taxation des déchets. La taxe couvre les coûts de l'organisation d'un service minimum ainsi que des services complémentaires de gestion des déchets.
Le calcul s'effectue en fonction des dépenses et des recettes liées à la gestion des déchets de l'activité usuelle des ménages. Il est important de savoir que toutes les communes doivent obligatoirement couvrir le coût réel lié à la gestion des déchets à concurrence de 95 à 110%. Pour les communes sous plan de gestion, comme Namur, le coût-vérité doit atteindre 100%.

2. SERVICE MINIMUM ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Le service minimum permet au citoyen de se défaire d'une part de ses ordures ménagères et, d'autre part, des déchets suivants : organiques, papiers et cartons, PMC, déchets inertes, encombrants ménagers, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), déchets de bois, verre, textile, métaux, huiles et graisses alimentaires ou non alimentaires usagées, piles, petits déchets spéciaux des ménages, déchets d'amiante-ciment et pneus usés.
Les services complémentaires sont fournis à la demande des usagers (vente de sacs-poubelle réglementaires de 30L et 60L). Les dispositions réglementaires communales en matière de taxes et de redevances (y compris les mesures sociales) sont disponibles sur le site www.namur.be.

3. QUELQUES CONSEILS POUR MOINS DE POUBELLES ET PLUS D'ÉCONOMIES



Produire moins de déchets, c'est réaliser des économies en faisant un geste pour l'environnement.
Voici quelques trucs et astuces permettant de diminuer sa production de déchets :
- Établir une liste de courses
- Prévoir des contenants et des sacs réutilisables pour réaliser les courses
- Confectionner ses propres collations et repas
- Favoriser l'achat de grands conditionnements et éviter les produits préemballés
- Composter les déchets organiques : compost au jardin, lombricompost, fût composteur
- Donner une seconde vie aux objets et aux vêtements : relooker, réparer, donner & acheter en seconde main
- Utiliser un autocollant « stop pub »
- Remplacer les objets jetables par du réutilisable (gourde, boîte réutilisable, etc.).

4. LES ACTIONS MENÉES PAR LA VILLE DE NAMUR

- Distribution de sacs réutilisables lors des évènements organisés par la Ville
- Gestion de stations didactiques de compostage
- Animations et ateliers sur le Zéro Déchet et le récup'
- Mise à disposition, en location-vente, de compostières pour 15€
- Octroi d'une prime d'un maximum de 125€ à l'achat de langes lavables
- Octroi d'une prime d'un maximum de 50€ à l'achat de protection hygiéniques réutilisables
- Opération « Des livres & moi » visant à mettre des livres de seconde main à disposition de citoyennes et citoyens namurois

Plus d'informations sur les actions menées par la Ville de Namur:
www.namur.be

5. ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MOYENNE RÉGIONALE ET COMMUNALE DE DÉCHETS SUR BASE DES CHIFFRES DE 2022

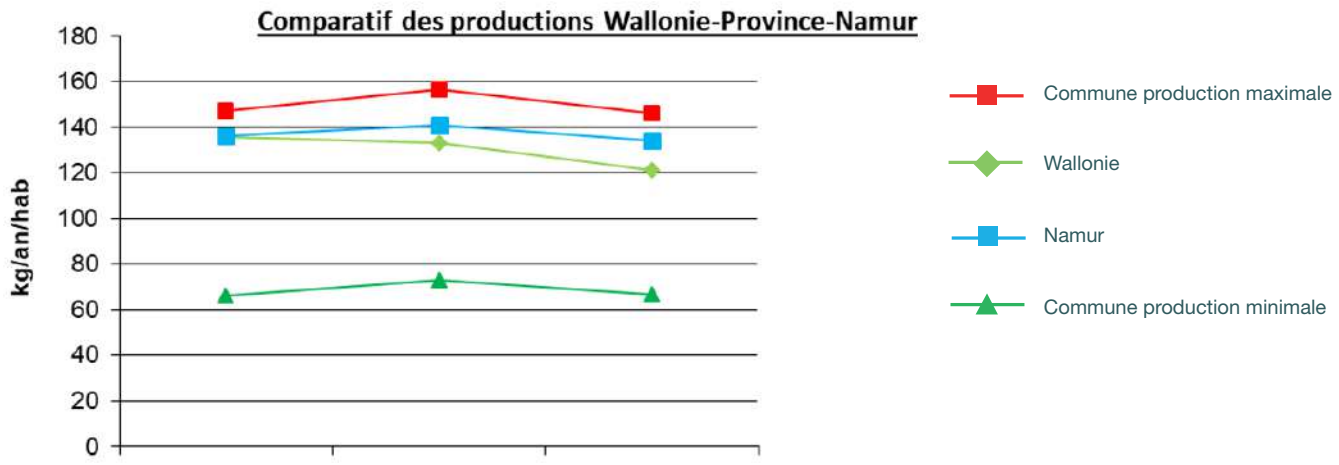
Commune : Ville de Namur
Nombre d'habitants : 112.559

Intercommunale : BEP Environnement
(Bureau Economique de la Province)

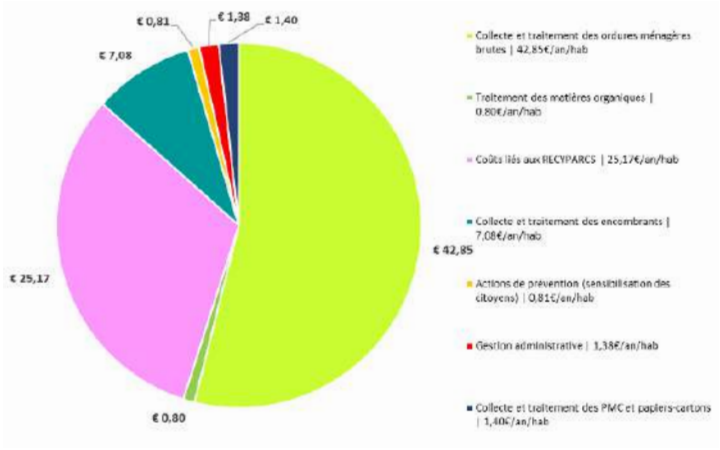
2022	Moyenne en Région wallonne Kg/an/habitant	Moyenne à Namur Kg/an/habitant	Le service de collecte	Traitement
Ordures ménagères	121,52	134,29	En PAP	Incinération
Matières organiques	19,01	9,37	En PAP	Valorisation
Déchets verts	42,83	42,51	AUX RECYPARCS	Centre de compostage
Encombrants	46,02	23,78	AUX RECYPARCS	Valorisation
		17,66	Sur CAD	Tri-recyclage-réemploi
Déchets inertes	84,46	72,64	AUX RECYPARCS	Mise en CET
Bois	36,53	37,28	AUX RECYPARCS	Tri-valorisation
Papiers/Cartons	43,72	54,2	En PAP et AUX RECYPARCS	Tri-valorisation
Verres	30,20	35,74	AUX RECYPARCS et bulles	Tri-valorisation
PMC et plastiques divers	23,02	27,61	En PAP et AUX RECYPARCS	Tri-valorisation
Métaux	6,61	5,65	AUX RECYPARCS	Recyclage
DEEE	6,20	5,37	AUX RECYPARCS	Tri-valorisation
Textiles	7,10	8,39	AUX RECYPARCS et bulles	Tri-valorisation
Total	**467,22**	**474,49**		

PAP : Collecte en Porte-À-Porte réalisée par le BEP Environnement.
CET : Centre d'Enfouissement Technique.
CAD : Collecte À Domicile sur appel via la Ressourcerie namuroise : 081 260 400.
Recyparcs : nouvelle dénomination pour les parcs à conteneurs gérés par le BEP Environnement.

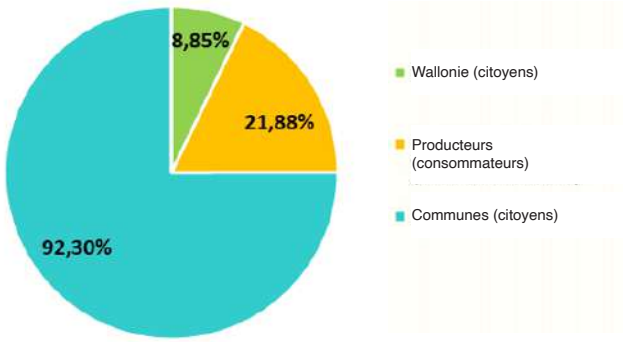
6. ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA PRODUCTION MOYENNE D'ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES (EN KG/AN/HAB)



7. COÛT À CHARGE DU CITOYEN (EN €/AN/HAB)



8. SOURCE DE FINANCEMENT (EN %)



9. TAXES RÉGIONALES, PROVINCIALES ET COMMUNALES APPLIQUÉES DANS LA GESTION DES DÉCHETS

Néant.

10. CONTRIBUTION DU CITOYEN PAR L'ACHAT DE CERTAINS PRODUITS

Nombre habitants en Région Wallonne au 01/01/22 : 3.662.495 soit 31,62 % de la population totale de la Belgique.

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW par tonnes collectées en RW	Coût par habitant Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers par habitant
Huiles usagées	VALORLUB	505,00€/T	**0,132€/hab.**
Huiles de friture	VALORFRIT (chiffres pour la Belgique)	0€/T	**0€/hab.**
Piles	BEBAT	5.075,41€/T	**1,54€/hab.**
Emballage	FOST PLUS (chiffres pour la Belgique)	278,00€/T	**18,40€/hab.**
DEEE	RECUPEL (chiffres pour la Belgique)	213,58€/T	**2,20€/hab.**
Matelas	VALUMAT	1.062,00€/T	**0,831€/hab.**